



15 janvier au 4 février 2024
ANNIVERSAIRE SOPHIE
Le règlement du jeu

Article 1 : Organisateur

La société SL BAKERY Sophie LEBREUILLY, ci-après désignée « l'Organisateur », organise un jeu de cartes à gratter, avec obligation d'achat, intitulée ANNIVERSAIRE SOPHIE, du lundi 15 janvier au dimanche 4 février 2024. L'organisateur coordonne l'organisation du jeu et prend toute décision utile à son bon déroulement. Il veille à l'application du règlement.

Article 2 : Accès et période du jeu

L'opération se déroulera dans les 66 boutiques que compte le réseau au premier jour du jeu (les boutiques de Estancarbon et Lannemezan ne participent pas au jeu).

Principe du jeu : pour chaque achat, une carte à gratter est remise au client.

Chaque carte comporte une surface de jeu matérialisée par une zone à gratter. Toute carte déchirée, illisible, incomplète ou différente de celles définies par le jeu, remises après la date limite ou en un autre lieu que ceux visés par le présent règlement seront considérées comme nulles. Il est expressément rappelé que la participation au jeu est conditionnée à une obligation d'achat.

1 seule carte à gratter par passage, par jour et par personne.

Les clients ayant effectué une commande via le Click & Collect avec un retrait entre le 15 janvier et le 4 février 2024 recevront une carte lors de la récupération de leur commande.

Article 3 : Modalités de participation au jeu.

Sur chaque carte à gratter gagnante, une date de validité est précisée, pour le retrait du lot.

Les cartes dont le lot n'a pas été retiré au-delà de la date de validité seront caduques.

3.1 - La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par l'Organisateur.

3.2 – Participants :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure au jour du commencement de l'opération. Les salariés de la société Sophie LEBREUILLY, sous toutes ses entités, ainsi que leur famille, sont exclus du jeu.

CREATRICE DE GOURMANDISE

-Boulangerie-Pâtisserie-Restaurant-

www.sophie-lebreuilly.com

SLBAKERY – SAS au capital de 7 525 000€

Siège administratif : ZI du Valigot – Chemin des Pauvres – Rue Frédéric Sauvage – 62630 Etaples

Téléphone : 03 21 81 15 35

RCS Boulogne B 794911909 – SIREN 794 911 909



3.3 Modalités

Le jeu concours s'exerce dans la limite des tickets édités par l'organisateur. A cet égard, il est précisé que 500 516 tickets seront édités et distribués dans le cadre de ce jeu concours pour l'opération.

Pour participer au jeu, il suffit :

- D'effectuer un achat dans l'une des 66 boulangeries Sophie LEBREUILLY participantes, pendant la période indiquée ci-dessus.
- Gratter la partie du ticket réservée à cet effet
- Présenter et remettre la carte gagnante pour profiter du lot

3.4 – Les lots

Les cartes sont réparties en 11 variations :

- 1 pain au choix OFFERT (5005 cartes), lot à retirer avant le 17/02
- 1 baguette Sophie Offerte (10 010 cartes) ; lot à retirer avant le 17/02
- 1 craquantine offerte (5005 cartes) ; lot à retirer avant le 17/02
- 1 mini-délice offert (50 052 cartes) ; lot à retirer avant le 17/02
- 1 pain au chocolat ou croissant offert (5005 cartes) ; lot à retirer avant le 17/02
- 10% de remise sur le Click & Collect (175 175 cartes) ; remise valable jusqu'au 17/02, dans la limite d'une seule utilisation par personne. Remise NON cumulable avec d'autres offres (type 3+1)
- 1 équipement électroménager OFFERT (30 cartes). Ticket à présenter avant le 29/01/2024 en boutique (date repoussée au 5 février 2024, suite au décalage des dates de l'opération après l'édition des tickets). Sur remise du ticket, le gagnant participe automatiquement au tirage au sort, qui aura lieu le 6 février 2024 et qui définira le lot remporté parmi :
 - o 2 Téléviseurs LED 32 pouces PHILIPS d'une valeur de 349€
 - o 15 FOUET A SAUCES MATFER FMC 300 (référence 111023) d'une valeur de 25,50€
 - o 6 machines à café Nespresso d'une valeur de 79,99€
 - o 1 crêpière LISTO d'une valeur de 24,99€
 - o 2 planchas NOVA d'une valeur de 49,99€
 - o 2 sets couteaux HENDI d'une valeur de 99,68€
 - o 1 friteuse TEFAL easypro d'une valeur de 99,58€
 - o 1 machine à Hot dog KLARSTEIN d'une Valeur de 208,99€
- 1 journée pour 4 personnes à Disneyland Paris, d'une valeur de 400€ (1 carte gagnante). Sur remise du ticket gagnant avant le 17/02/2024.
- 1 cagnotte de 10€ à dépenser chez Sophie (501 cartes). La cagnotte sera reversée sur la carte de fidélité du gagnant.
- 1 bouteille apéritive (90 cartes). Sur remise de la carte gagnante avant le 17/02/2024. La bouteille sera mise à disposition du gagnant entre le 18 février et le 31 mars 2024, en boutique.

CREATRICE DE GOURMANDISE

-Boulangerie-Pâtisserie-Restaurant-

www.sophie-lebreuilly.com

SLBAKERY – SAS au capital de 7 525 000€

Siège administratif : ZI du Valigot – Chemin des Pauvres – Rue Frédéric Sauvage – 62630 Etaples

Téléphone : 03 21 81 15 35

RCS Boulogne B 794911909 – SIREN 794 911 909



En conséquence, 249 642 tickets perdants « Retente ta chance »

3.5 – Modalité de remise des lots

- Chaque propriétaire d'une carte gagnante devra se présenter en boutique en respectant la date de validité indiquée sur le ticket correspondant à son lot. Le lot sera remis contre remise de la carte, **DANS LA LIMITE DES DISPONIBILITES**. En cas de rupture d'un produit, le client sera invité à effectuer le retrait de son lot à une date ultérieure.
- Les cartes ne sont pas cumulables : 1 carte par jour et par participant.
- Les gagnants « 1 cagnotte de 10€ » doivent obligatoirement avoir souscrit au programme de fidélité « SO'GOURMAND ». Les gagnants seront crédités d'un montant de 10€, directement sur leur compte fidélité. Tous les gagnants doivent s'être fait connaître et avoir souscrit au programme de fidélité avant le 17/02/2024.
- **Pour les gagnants d'un équipement électroménager** : Le gagnant doit obligatoirement préciser ses coordonnées (nom/Prénom/N° de téléphone/Adresse mail) lors de la remise de la carte gagnante. Le lot correspondant sera mis à disposition du client, dans la boutique dans laquelle la carte a été apportée, entre le 15 et le 28 février. Au-delà du 28 février, le lot ne sera plus disponible.
- **Pour le gagnant du lot « 1 journée pour 4 personnes à Disneyland Paris »** : Le gagnant devra préciser une adresse mail ainsi que l'identité des 4 personnes qui se rendront au parc, auprès de la responsable de sa boutique Sophie. Les entrées seront remises au client au format numérique. Validité selon la date inscrite sur les tickets d'entrée.

Article 4 : Responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance de la dotation effectivement et valablement gagnée.

En participant à ce jeu, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul les dommages ou pertes occasionnées ou subies du fait de la participation à ce jeu ou du fait de la mise en possession du lot, excepté les cas prévus par la loi applicable.

Article 5 : Litiges

Le fait de participer à ce jeu et donc d'avoir accepté le présent règlement entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

L'organisateur du présent jeu, ainsi que les participants s'engagent à recourir à un arbitrage amiable et préalable pour tout litige concernant le déroulement de l'opération.

L'organisateur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler l'opération sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par l'organisateur.

CREATRICE DE GOURMANDISE

-Boulangerie-Pâtisserie-Restaurant-

www.sophie-lebreuilly.com

SLBAKERY – SAS au capital de 7 525 000€

Siège administratif : ZI du Valigot – Chemin des Pauvres – Rue Frédéric Sauvage – 62630 Etaples

Téléphone : 03 21 81 15 35

RCS Boulogne B 794911909 – SIREN 794 911 909



Toute contestation relative à ce jeu ne pourra être prise en compte passé le délai de quinze jours à compter de la date de clôture du jeu. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par l'Organisateur.

Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra chez l'Organisateur plus de 15 jours après la fin du jeu. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par l'Organisateur ou par le Tribunal compétent.

Article 6 : Dépôt et copie du présent règlement

Le règlement complet du jeu est disponible en consultation libre sur le site internet des boulangeries Sophie Lebreuilly

CREATRICE DE GOURMANDISE

-Boulangerie-Pâtisserie-Restaurant-

www.sophie-lebreuilly.com

SLBAKERY – SAS au capital de 7 525 000€

Siège administratif : ZI du Valigot – Chemin des Pauvres – Rue Frédéric Sauvage – 62630 Etaples

Téléphone : 03 21 81 15 35

RCS Boulogne B 794911909 – SIREN 794 911 909